

Délibération n°2020-05-09

Réf. Nomenclature « Actes » : 754

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Attribution des aides financières dans le cadre des règlements d'attribution des aides OPAH-RR et OPAH-RU

Nombre de membres du conseil	
En exercice	102
Présents	80
Pouvoirs	17
Votants	97

L'an deux mille vingt, le 1^{er} octobre et à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 22 septembre 2020 par monsieur Pierre Chevalier, président, s'est réuni à Meymac.

Pierre Mathes est nommé secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- Élus ayant donné pouvoir :

Maryse Badia	à	Michel Pesteil	Laurence Boyer	à	Marc Bujon
Tony Calla	à	Philippe Pelat	Tony Cornelissen	à	Christophe Arfeuillère
Daniel Couderc	à	Gérard Arnaud	Sandra Delibit	à	Jean-Pierre Guitard
Robert Gantheil	à	Philippe Roche	Patrice Juillard	à	Patrick Jouve
Michel Lacrocq	à	Jean-François Loge	Laurent Nathalie	à	Gérard Loche
Nathalie Le Gall	à	Didier Beaumont	Sandrine Le Royer	à	Eric Ziolo
Christiane Monteil	à	Jean-François Michon	Catherine Nirelli	à	Jean-Pierre Saugeras
François Ratelade	à	Pascal Montigny	Franck Rebuzzi	à	Marie-Claude Lepage
Jean-Marc Sauviat	à	Marilou Padilla- Ratelade			

- Élus excusés :

Bodin Jean-Marc ; Bourzat Michel ; Bredèche Robert (représenté) ; Escurat Daniel (représenté) ; Peyrat Nathalie ; Peyraud Stéphane ; Picano Carole ; Simandoux Nelly (représentée).

Vu les statuts de Haute-Corrèze Communauté définissant ses compétences en termes d'habitat ;

Vu la convention de partenariat de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Revitalisation Rurale du territoire du Pays Haute Corrèze Ventadour pour une mise en œuvre sur la période 2018-2022, convention co-signée le 23/01/2018 par le Préfet de la Corrèze, le Préfet de la Creuse, la Présidente du syndicat mixte du Pays Haute Corrèze Ventadour, le Directeur Départemental des Territoires de la Corrèze pour la délégation de l'Anah de Corrèze, le Directeur Départemental des Territoires de la Creuse pour la délégation de l'Anah de Creuse, le Vice-Président de Haute Corrèze Communauté, le Président de la communauté de communes de Ventadour Egletons Monédières, le Président du Conseil Départemental de la Corrèze, le Président du Conseil Départemental de la Creuse ;

Vu la convention de partenariat de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Revitalisation du centre bourg et de développement du territoire valant OPAH RU sur la commune d'Ussel Rural pour une mise en œuvre sur la période 2018-2023, convention co-signée le 01/08/2018 par le Préfet de la Corrèze, le Directeur Départemental des Territoires de la Corrèze pour la délégation de l'Anah de Corrèze, le Maire d'Ussel, la Présidente du syndicat mixte du Pays Haute Corrèze Ventadour, le Président de Haute Corrèze Communauté, le Président de la Région Nouvelle-Aquitaine, le Président du Conseil Départemental de la Corrèze;

Vu la délibération du Conseil de Communauté en date du 12 décembre 2017 validant le règlement d'attribution des aides de Haute Corrèze Communauté aux propriétaires privés dans le cadre de l'OPAH-RR 2018-2022 ;

Le président rappelle que Haute-Corrèze Communauté a décidé d'accorder, dans le cadre de ses compétences en matière d'habitat, des subventions pour soutenir des projets dans le domaine de l'habitat privé, via l'OPAH - RR (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Revitalisation Rurale) du Pays Haute-Corrèze Ventadour et l'Opération de Revitalisation du centre bourg et de développement du territoire valant OPAH - RU du centre bourg d'Ussel.

Considérant que l'ensemble des pièces nécessaires au versement de la subvention, comme défini à l'article 7 du règlement d'attribution des aides de Haute Corrèze Communauté aux propriétaires privés dans le cadre de l'OPAH - RR 2018-2022, ont été fournies par les propriétaires occupants ou bailleurs suite à la réalisation des travaux de rénovation ;

Le versement de l'aide aux propriétaires privés peut être effectués selon les modalités suivantes :

Nom	Prénom	PO / PB	SCI	Commune	OPAH	Aide attribuée au titre de	Montant de l'aide attribuée
LEROUX	Julie	PB	NEUVIC SUP AGR'HOME	Neuvic	OPAH - RR	Lutte contre la vacance des logements	5 000 €

Délibération n°2020-05-09

Envoyé en préfecture le 05/10/2020

Reçu en préfecture le 05/10/2020

Affiché le



ID : 019-200066744-20201001-20200509-DE

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **AUTORISE** le versement de l'aide au propriétaire privé conformément au tableau proposé ci-dessus.

A l'unanimité	
Votants	97
Pour	97
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,

À Meymac, le 1^{er} octobre 2020

Le président,
Pierre Chevalier

